

# Lettre Municipale de Martinet



Cher Concitoyen,

Nous avons anticipé l'édition de cette lettre trimestrielle afin de vous tenir informé du déplacement exceptionnel du bureau de vote. Compte tenu du déroulement de deux élections (régionales et départementales) les 20 et 27 juin prochain, et au vu des normes requises pour pouvoir accueillir les électeurs, nous n'avons eu d'autre choix que de retenir la salle de sport comme lieu de vote. Inutile donc de vous présenter en mairie, le bureau de vote est transféré à la salle de sport située rue de la Fontaine en direction d'Aizenay.

Nous espérons tous un retour progressif de la vie sociale et associative ; le rythme élevé de vaccination est encourageant en ce sens.

Au nom de l'équipe municipale et de nos agents, je vous invite à découvrir les dernières actualités récentes de la vie communale.

Michel Paillusson  
Maire de MARTINET



## Élections régionales et départementales les 20 et 27 juin à la salle de sport :

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel et au vu des espaces nécessaires au respect de la distanciation sociale, la seule salle disponible sur la commune pour accueillir un double vote est donc la salle de sport située 20 rue de la Fontaine.

Pour rappel, les horaires d'ouverture sont de 8h00 à 18h00. **Merci à chaque électeur de venir muni de son crayon, de sa carte d'électeur et de sa carte d'identité.** Du gel hydroalcoolique sera disponible sur les différents espaces.

## Travaux salle polyvalente :

Réunion achèvement des travaux : fin juillet. Vous pouvez suivre l'évolution du projet sur le site internet. Les tarifs de location de la salle ont été arrêtés lors du dernier conseil et seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021. La nouvelle salle, d'une capacité de 230 places assises, comprend un espace scénique avec équipement de sonorisation et vidéo projecteur. Un espace bar/accueil pourra être loué séparément pour des vins d'honneur notamment. L'espace cuisine est également remis à neuf. Une petite salle annexe sera aussi disponible. Les modalités en vigueur demeurent inchangées : plus de précisions sur le site internet de la commune [www.communedemartinet.fr](http://www.communedemartinet.fr) ou en contactant l'accueil de la mairie : 02.51.34.62.18.



Insertion paysagère de la salle polyvalente

**Travaux de voirie :** Des travaux sont programmés à l'automne, Route de la Borderie.



## Lotissement les Brosses :

Les 18 acquéreurs se sont fait connaître et les ventes des terrains avec le cabinet notarial seront effectives dans les tout prochains jours. Les futurs occupants, tout comme les habitants qui à ce jour ne disposent pas de leur plaque de numéro de voirie, peuvent se rapprocher de la mairie afin que les agents des services techniques puissent délivrer les plaques numérotées correspondantes.

## Horaires du Centre de Loisirs et période d'ouverture :

ALSH : Quelques places sont encore disponibles pour les séjours d'été. Les inscriptions pour l'été seront prises à l'Accueil de Loisirs lors des permanences du mercredi 9 Juin 2021 de 17h00 à 19h00 et le samedi 12 juin de 10h00 à 12h00. Après ces dates les inscriptions seront prises en fonction des places disponibles. L'Assemblée Générale aura lieu le jeudi 17 juin à 19h00 à la salle de sport. Elle sera suivie de la présentation des camps d'été. Yoga enfant : nouveauté à la rentrée, Familles Rurales va proposer des cours de yoga enfant pour les maternelles et pour les primaires avec l'intervenante Cindy Chafauval. Des informations complémentaires seront données prochainement !

## École et vie scolaire :

Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école pour septembre 2021 ou au cours de l'année scolaire 2021-2022 (02.51.34.60.17 / [ecole.martinet@orange.fr](mailto:ecole.martinet@orange.fr)).

Une nouveauté à découvrir sur le site de l'école : une visite virtuelle de l'établissement scolaire avec de nombreuses interactions. Rendez-vous sur <https://martinet-stjoseph.fr/>. En raison des interdictions de rassemblement, la kermesse est annulée. Une collaboration avec l'Andema est en préparation pour le 4 septembre prochain.

## Projet boulangerie :

Actuellement, un couple de boulangers réfléchit à l'ouverture d'une boulangerie sur la commune. Pour ces résidents de Martinet, il s'agirait de repartir sur un nouveau projet professionnel en stoppant leur activité actuelle. Une enquête sous format papier a été distribuée par voie postale uniquement dans les boîtes aux lettres autorisant les courriers à caractère commercial.

## Vie communale :

Suivez-nous sur internet et inscrivez-vous pour être destinataire de la newsletter

## Animations :

### Iron Man :

Cette course au départ des Sables d'Olonne combine une épreuve de natation, de cyclisme et de course à pied et se déroulera le dimanche 4 juillet. Cette année, 2 800 participants sont inscrits et l'organisateur maintient un circuit identique à celui des deux années antérieures. La circulation sera interdite entre 7h 45 et 12 h 30 sur les axes du parcours et sur les traversées. Il convient donc de s'organiser en amont. Des dérogations de circulation à titre professionnel sont possibles : consulter le site internet de la course. Les axes vers la Chapelle-Hermier et Aizenay seront libres à la circulation. L'organisateur s'est engagé à améliorer le balisage.

Deux autres événements auront également lieu sur la commune d'ici la fin de l'été :

- **Course Audaxles 28 et 29 août** : randonnées pédestres internationales comprenant quatre boucles de 25 km et empruntant les routes entre les villages de la Gressière, la Lucilière, la Paternière, la Vallonnière et le Grand Bois sans restriction de circulation.
- **Le Rallye Côte de Lumière** le week-end **des 4 et 5 septembre** se déroulera sur le Nord de la commune autour du village du Lutron avec, cette année, un départ depuis la route des Sarrazins.

Et bien sûr, pour la seconde édition, l'Andemaco organise avec l'école Saint-Joseph une **rand' orientation le samedi 4 septembre** avec concerts. Vous avez pu noter que le feu de la Saint-Jean ne pourra avoir lieu et que l'Andema vous propose une solution avec vente à emporter.

## Sécurité :

Il est important de rappeler que la vitesse en agglomération et notamment dans les rues des lotissements est limitée à 50km/h et par prudence parfois moins, ceci pour veiller à la sécurité de tous. Il est aussi utile de rappeler que l'espace public dédié à la circulation n'est pas une aire de jeu.

## Vol panneau entrée de bourg :

Nous devons déplorer une nouvelle incivilité. Les panneaux d'entrée d'agglomération n'ont pas vocation à être dérobés.

